

LA GRANDE PAUVRETÉ, DÉFI POSE AUX DROITS DE L'HOMME EN NOTRE TEMPS

Communication écrite présentée à l'occasion de la 43^{ème} session de la Commission des Droits de l'Homme des Nations unies, en février-mars 1987, à Genève.

INTRODUCTION

Au cours des années 60, l'idée a fait son chemin que la paix ne serait pas assurée sans efforts considérables de développement. Dans les années 70, cette pensée s'est encore affirmée. Pour asseoir la paix, le développement devait être juste, ses profits équitablement répartis entre les peuples et, aussi, entre les différentes parties composant chaque peuple. S'est ainsi dessinée à l'horizon une image plus précise de l'interdépendance entre paix, développement et Droits de l'Homme. Elle annonçait aussi une prise de conscience plus claire de l'inévitable interdépendance des Droits de l'Homme entre eux. En effet, quand le travail, l'instruction et même la nourriture ne sont pas assurés, quel usage les hommes peuvent-ils faire de leur droit à la vie associative ou à la participation politique ? Ainsi, la communauté internationale se trouva-t-elle progressivement encouragée à étudier l'application des Droits de l'Homme à travers la réalité vécue des (210) populations vivant dans la grande pauvreté. Mais où en sommes-nous aujourd'hui à cet égard ?

De fait, que les Droits de l'Homme soient abordés par le biais des libertés civiles et politiques, par celui de thèmes spécifiques (tel que le racisme) ou par celui de catégories de population (travailleurs migrants, populations autochtones...), l'expérience des plus pauvres est rarement prise en compte. S'il est souvent question des populations pauvres, les minorités en état de misère extrême semblent généralement échapper au regard.

I - QUI SONT LES PLUS PAUVRES ?

Le terme de pauvreté recouvre des situations de privation et de précarité très diverses à travers le monde. Mais ces situations ont ceci de commun que, quand les précarités deviennent excessives et persistantes, elles finissent par s'enchaîner et empêcher durablement les intéressés d'exercer les responsabilités et les droits normalement attribués dans leur société.

Prenons l'exemple de familles déracinées de leurs villages au sud du Sahara. Elles campent aux abords des villes sans moyens de s'y implanter. Elles sont dans l'impossibilité, désormais, d'exercer leurs responsabilités et leurs droits coutumiers en ce qui concerne leur subsistance par le travail, la protection des enfants par un habitat et une éducation traditionnels. Ces familles qui ne peuvent plus se recréer une vie sociale et communautaire ne sont pas seulement pauvres. Elles ne peuvent plus assumer ni responsabilités, ni droits. Quand l'urbanisation atteint les périphéries où elles ont érigé leurs abris de fortune, elles doivent partir. En fin de compte, elles sont dans une pauvreté extrême qui les place en dehors de tout programme de développement.

Sont également en grande pauvreté de nombreux chômeurs de longue durée dans toute la Communauté européenne. Sans qualification, ni réserves physiques et sociales suffisantes, ils sont réduits à l'assistance. Leurs familles sont mal logées, ils ne peuvent pas soutenir la scolarité de leurs enfants. Ils ne peuvent plus exercer leurs responsabilités de parents, ni leurs (211) droits de travailleur ou de citoyen et risquent de n'obtenir aucune place, sauf celle d'assistés, dans la société de l'informatique et de la communication.

Ainsi, les plus pauvres apparaissent, partout dans le monde, comme exclus des Droits de l'Homme et des efforts de développement. Cette réalité est aujourd'hui manifeste dans les pays occidentaux industrialisés. C'est là qu'elle choque d'autant plus les esprits, que l'opinion

y croyait les droits fondamentaux définitivement acquis. C'est dans les pays industrialisés les plus riches que la grande pauvreté pose le plus clairement question à nos façons de maîtriser le développement et les grandes mutations de notre temps, tout en respectant l'ensemble des droits de tous les citoyens. L'existence de toute une couche de population largement exclue du marché de l'emploi, réduite à l'assistance, aux cantines gratuites, à l'hébergement, aux filières scolaires parallèles sans accès au métier, pose question aux démocraties. Des avancées indéniables y ont été accomplies pour le plus grand nombre. Mais quelles responsabilités, quels droits sont attribués aux plus défavorisés ? La vie quotidienne des populations au plus bas de l'échelle sociale nous apprend jusqu'à quel point des personnes et familles peuvent encore en être privées.

II - LA GRANDE PAUVRETÉ, VIOLATION DE L'ENSEMBLE DES DROITS DE L'HOMME

Depuis près de 30 ans, des équipes de permanents du Mouvement ATD Quart Monde sur le terrain tiennent à jour le récit quotidien des faits et gestes de la grande pauvreté. Elles mènent aussi régulièrement des enquêtes spécifiques avec les populations concernées. L'Institut de Recherche du Mouvement conduit des études plus approfondies à partir de ces matériaux de base. Voici quelques-uns des constats découlant de cet effort de longue haleine.

Les familles dans la grande pauvreté n'ont souvent qu'un toit, qu'un hangar, un camion désaffecté, une tente ou encore une cave ou un logement vétuste et malsain, dans un quartier urbain attendant la rénovation. Les pères n'obtiennent pas (212) d'emplois stables, car leur adresse n'inspire pas confiance à l'employeur. Il s'agit bien souvent d'une adresse non officiellement enregistrée, sans boîte aux lettres. Les foyers se trouvent parfois là sans autorisation et cela a suffi, paradoxalement, pour déclarer non recevables leurs demandes répétées d'un logement adéquat dans la commune. Or que devient la liberté de circulation quand on ne peut réellement se fixer nulle part ? Dans certains cas, elle peut tourner en obligation de circuler, les municipalités se renvoyant mutuellement des familles dont elles ne veulent pas sur leur territoire. La précarité du logement empêche aussi de chercher un emploi, alors que travailler serait la seule chance de trouver la garantie d'un toit. Imaginons d'ailleurs les obstacles à l'emploi que signifie habiter un lieu non desservi par les transports publics, un lieu où le travailleur ne peut se reposer convenablement, ni se laver, ni tenir ses vêtements présentables.

Sans logement décent, sans travail, parfois sans adresse, les familles les plus pauvres se trouvent également privées d'autres droits ; du droit à la santé, notamment. Nous voyons dans les zones d'habitation les plus défavorisées, des hommes encore jeunes, perclus de rhumatismes parce que toute leur vie se passe dans le froid, l'humidité, les courants d'air. Nous voyons des mères de famille épuisées à tenir un ménage à bout de bras, dans des conditions sous-humaines. Nous voyons des enfants qui, dans des logements malsains, souvent surpeuplés, se blessent, ne dorment pas et sont sans arrêt malades. Se trouve alors remis en cause le droit à la famille, les enfants étant placés sous le prétexte qu'ailleurs ils seront mieux protégés. A la limite, les parents peuvent être déchus de leurs droits parentaux. Pour ces enfants est aussi compromis le droit à l'instruction. Les études statistiques le disent sans ambiguïté. En dépit des nombreux efforts de démocratiser l'enseignement, l'échec scolaire demeure, sauf exception, le fait des conditions socio-économiques des familles.

Reste à noter que l'absence de droits économiques, sociaux et culturels paralyse la vie associative, la participation syndicale et politique. Les chômeurs de longue durée continuent rarement à fréquenter des organisations syndicales. Des foyers réduits à l'assistance publique ou privée n'ont guère le goût, ni les moyens de s'organiser entre eux, ni de se mêler à des foyers de milieux plus favorisés. Les parents d'écoliers qui échouent n'osent pas se (213)

joindre à des organisations de parents d'élèves. Celui qui n'a pas de ressources suffisantes et stables ne fait pas connaître ses difficultés à une organisation de consommateurs. Ainsi, toute une partie de la population nationale n'est pas entendue dans les enceintes où sont consultés les partenaires sociaux officiellement reconnus. Maîtrisant mal la lecture et l'écriture, ces familles ne comprennent pas non plus les programmes, ni même les affiches des partis politiques. Et ne disposant pas des moyens élémentaires de la communication, elles ne peuvent expliquer leurs situations de précarité extrême à des hommes politiques.

En somme, les familles en grande pauvreté révèlent que l'absence des droits économiques, sociaux et culturels compromet les droits civils et politiques, pourtant à priori considérés comme les plus faciles à garantir. Ces familles nous obligent à approfondir la question de l'indivisibilité des Droits de l'Homme.

III - LES PLUS PAUVRES, AGENTS DES DROITS DE L'HOMME

Il semble bien qu'en ce moment précis de notre histoire, les plus pauvres nous proposent un progrès substantiel de compréhension et de réalisation des droits inaliénables. Ils nous appellent à un effort soutenu d'atteindre des populations qui sont obligées de consacrer toutes leurs énergies à survivre dans la dignité au jour le jour, puisque même le droit à la survie dans des conditions honorables n'est pas assuré. Et cet effort nous conduira nécessairement à étudier plus à fond l'interdépendance des droits mais aussi les obstacles qui se dressent à les rendre, chacun, effectivement inaliénables, donc inconditionnels. Comment se fait-il, en effet, que des droits en principe reconnus à l'homme, parce qu'il est un homme, deviennent en réalité des droits qu'il ne peut exercer qu'à condition de disposer d'un minimum de moyens ? Dans ces circonstances, comment veiller à ce que tous disposent des moyens voulus ?

A énoncer ces questions, nous nous rendons compte qu'en ce domaine, comme en tant d'autres, la participation des plus pauvres nous est indispensable. La Commission des Droits de l'Homme doit avoir accès à l'expérience des populations les plus (214) démunies. Non seulement parce que c'est la règle du jeu en démocratie, mais aussi parce que les plus pauvres vivent des situations et en tirent une réflexion que d'autres ne peuvent pas imaginer en leur nom et place.

Le reconnaître signifierait, pour eux, un changement fondamental de leur situation. Puisque d'être considérés comme des partenaires indispensables à l'avancement des Droits de l'Homme mettrait fin à leur exclusion de tout ce qu'entreprend la communauté internationale pour l'avenir des peuples.

EN CONCLUSION : UNE PERSPECTIVE

L'exclusion, la privation durable des responsabilités et droits élémentaires qui ont cours dans une nation ne laissent pas intacts la confiance et l'esprit d'entreprise des hommes. Les plus pauvres sont toujours des hommes, des femmes, des enfants conscients d'être inutiles, atteints dans leur respect d'eux-mêmes, sans grande confiance même dans les populations proches. Ainsi, il reste un autre droit à promouvoir. Celui des plus pauvres de trouver des hommes et des femmes engagés et confiants, susceptibles, par l'engagement de leur personne et les risques qu'ils sont prêts à prendre, de convaincre une population de sa dignité et de ses capacités de changement. "Le remède de l'homme, c'est l'homme", disent les Africains au sud du Sahara. Et l'homme remède de l'homme, pour des populations rongées par la trop longue et trop profonde pauvreté, ce n'est pas simplement un expert professionnel. Ce sont des hommes, des femmes qui offrent leur personne, un temps significatif de leur vie, prêts à risquer leur carrière pour l'avancée d'autres hommes.

Ainsi, les plus pauvres nous rappellent qu'en définitive, en tout cas pour eux, les Droits de l'Homme restent une affaire d'hommes. Ils comptent, aussi, sur la Commission des Droits

de l'Homme pour les aider à faire entendre cet appel à la fraternité qui, seule, assurera que les droits inaliénables pénètrent au fin fond des zones de misère.

Joseph Wresinski, Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action, Les Editions du Cerf – Editions Quart Monde, 2007, pp. 209-214. Les chiffres entre parenthèses indiquent les pages dans ce livre. Le texte se trouve également dans le dossier « Des Droits de l'homme » : <http://www.joseph-wresinski.org/Des-droits-de-l-homme.html>